

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 juin 2011
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

LA SEANCE EST OUVERTE

Engagement dans une démarche de labellisation Cit'ergie - Décision

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. contexte

Le changement climatique est une réalité reconnue aujourd'hui par l'ensemble de la communauté internationale. Les scientifiques du GIEC – Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat – annoncent une accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui entraînera un réchauffement de 2°C à 6°C de la température moyenne globale d'ici la fin du siècle. Le dérèglement climatique représente donc un des défis majeurs du 21^è siècle.

Considérant la nécessité d'une participation active de tous, la Cub a officialisé sa volonté de coopérer à la lutte contre le changement climatique : par une délibération du Conseil communautaire du 13 juillet 2007, elle s'est engagée dans une démarche « Plan Climat » dont le plan d'actions a été approuvé lors du Conseil de Communauté du 11 février 2011. Elle a également signé la Convention des Maires en février 2009, par laquelle elle a engagé sa responsabilité dans la participation à l'effort de réduction des émissions de GES avec un objectif de diminuer de 25 à 30 % ses émissions d'ici 2020 et de 75 % à l'horizon 2050.

2. Présentation du label Cit'ergie

Cit'ergie est une déclinaison du label « European Energy Award ». L'ADEME a acquis les droits d'utilisation des outils et méthodes pour sa mise en œuvre sur le territoire national.

Cit'ergie permet aux collectivités de formaliser une démarche afin de répondre aux enjeux énergétiques fixés par l'Union Européenne et le Grenelle de l'Environnement. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant, pour quatre ans, le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de mise en œuvre de son programme d'action ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie mis en place à l'échelle de son territoire.

2. Principe de la démarche : il consiste à faire appel à un conseiller accrédité Cit'ergie à la suite d'un appel d'offres qui accompagnera la collectivité tout au long du processus pour une durée de 4 ans.

La démarche Cit'ergie se déroule en 4 étapes :

1. **faire un état des lieux** de la politique énergétique ou de la politique « énergie-climat » de la collectivité,
2. **valider le programme** de politique énergétique ou de politique « énergie-climat ». Le programme de la Cub étant déjà adopté, le rôle du conseiller Cit'ergie consistera à attirer l'attention de la Cub sur d'éventuels écueils du plan d'action, et à accompagner son déploiement au sein des services et sur le territoire communautaire.
3. **réaliser un audit externe** en vue de la demande de labellisation.
4. **faire un ré-audit** tous les 4 ans.

Pour entrer dans le processus Cit'ergie, la Cub doit :

- mettre en œuvre son « plan climat » et l'évaluer annuellement jusqu'au ré-audit la 4ème année,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie,
- constituer un Comité de Pilotage chargé de faire des choix stratégiques et de préparer les décisions politiques,
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal,
- mandater un auditeur externe pour la phase de demande de labellisation,
- payer les droits d'accès annuels à la méthode et au label Cit'ergie qui donneront lieu à facturation par l'ADEME.

La démarche sera menée par la Direction du Développement Durable et de la Participation qui pilote le Plan Climat.

4. Budget :

Le coût de la démarche de labellisation Cit'ergie pour une durée de 4 ans, est estimé à environ 60 000 € HT. Une partie de ce coût peut être financée par l'Ademe. L'aide financière s'élève à 50% du montant HT des dépenses liées au premier processus de labellisation (plafonnées à 75 000 euros).

L'assiette de l'aide accordée par l'Ademe comprend pour les 4 ans :

- les honoraires du conseiller Cit'ergie sur une durée estimée à 30 à 35 jours soit environ 35.000 euros HT.
- le coût du premier audit soit 3.500 euros HT.
- les honoraires des 2 auditeurs (national et européen) pour l'obtention du label « ear Gold » sur une durée estimée à 3 à 5 jours soit environ 5.000 euros HT

En complément, la collectivité doit s'acquitter du montant des droits annuels d'accès à la méthode (0,005 euros par habitant) soit environ 3500 Euros par an pendant 4 ans nets de taxe pour la Cub.

Les crédits seront imputés au Budget Principal : clé 167 – Fonctionnement 8330 – Compte 6745. et feront l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle (somme demandée au Budget Supplémentaire).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant en gagement national pour l'environnement ;

VU la délibération communautaire N° 2007/0569 du 13 juillet 2007, relative au lancement du « Plan Climat » à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux ;

VU la délibération communautaire n°2011/0084 décidant de l'adoption du plan d'action du plan climat communautaire ;

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

La Cub souhaite afficher la qualité de son programme d'actions, adopté par délibération du conseil de communauté le 11 février 2011,

La Cub souhaite se positionner dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de sa politique énergie-climat,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie

Article 2 :

D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

De solliciter les subventions telles que définies ci-dessus auprès de l'ADEME et du Conseil Régional.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 SEPTEMBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 1 SEPTEMBRE 2011

Mme. LAURE CURVALE